

Barry, couleur, janvier : péritonite.
 Rensch, blanc, février : hydropysie.
 Miles, couleur, février : consommation.
 Dishman, couleur, février : pneumonie typhoïde.
 Kaufman, blanc, février : paralysie.
 Bell, couleur, avril : consommation.
 Long, blanc, avril : suicide par pendaison.
 Harrod, couleur, avril : pneumonie.
 Baltimore, couleur, juillet : consommation.
 Martin, couleur, juillet : consommation.
 Callahan, blanc, septembre : consommation.
 Johnson, couleur, septembre : consommation.
 Tilden, blanc, septembre : consommation.
 Scott, couleur, octobre : paralysie.
 Evans, couleur, août : consommation.
 Bond, couleur, août : hypertrophie du cœur.
 Warfield, couleur, novembre : consommation.
 Thomas, couleur, avril : apoplexie.
 Hollis, couleur, juillet : consommation.

Le tableau suivant établit une comparaison entre les années 1877 et 1878, le nombre des malades, des jours perdus par suite de maladie, et permet de juger de la bonne santé habituelle des détenus :

A l'infirmerie en 1877	5.674	} En 1878	5.689	
Jours perdus	2.083		—	2.088
Morts	20		—	21
Nombre de détenus	857		—	927

J'ai l'honneur, etc.

Traduit par M. A. MOREL.

REVUE DU PATRONAGE

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. — LE PATRONAGE EN FRANCE : Société générale pour le patronage des libérés repentants. — Société de patronage des prisonnières libérées d'Orléans. — Société de patronage des prisonniers libérés de Rouen.
 LE PATRONAGE A L'ÉTRANGER : Vingt-troisième rapport de la Société royale pour le patronage des libérés en Angleterre. — Société de patronage de Horsens, en Danemark. — Société de patronage pour les libérés de Finlande. — Société de patronage pour les libérés de Rrondhjem, en Norwège.

LE PATRONAGE EN FRANCE

I

Société générale de patronage des libérés repentants.

Pour faire face aux dépenses de plus en plus lourdes que lui impose l'entretien de son asile, la Société générale pour le patronage des libérés repentants vient d'organiser un Comité de dames patronnesses qui prennent l'engagement de lui remettre tous les ans une somme de cent francs. Afin de leur rendre plus facile la perception de cette somme, le Conseil d'administration organisera soit une réunion de charité, soit une loterie, soit un concert. Cette année, il a sollicité le concours de S. G. Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, qui voudra bien prêcher le 4 avril prochain, dans l'église Sainte-Clotilde, un sermon en faveur de l'œuvre du patronage.

Cinquante-sept dames ont tout d'abord répondu à l'appel du Conseil d'administration et tout porte à penser que ce nombre, avant peu, se trouvera singulièrement accru.

D'un autre côté, le président de la Société, M. Bérenger, sénateur, a fait un appel direct aux membres de la Société générale des prisons, dont beaucoup lui ont aussitôt promis une souscription annuelle.

Nous croyons utile de reproduire ici la lettre adressée par M. Bérenger à nos collègues : elle indique, en effet, avec une éloquente précision, le but à la fois charitable et social de l'œuvre du patronage au développement de laquelle cette *Revue* est consacrée.

Voici la circulaire de M. Bérenger :

Paris, 12 février 1880.

Monsieur et cher Collègue,

Permettez-moi de venir solliciter votre intérêt et votre charité en faveur d'une œuvre qui se rattache étroitement à la réforme pénitentiaire dont la Société générale des prisons poursuit si activement, avec votre concours, l'utile réalisation.

La Société générale pour le patronage des libérés repentants fondée il y a quelques années par l'honorable M. de Lamarque, sous les auspices du ministère de l'intérieur, s'est donnée pour mission d'arracher au vice et à la misère tout ce que nos prisons peuvent renfermer de malheureux susceptibles d'être ramenés au travail et au bien.

Elle se met à cet effet en communication avec les détenus qui lui sont signalés soit par les magistrats, soit par les directeurs de prison, comme dignes d'intérêt et s'efforce de les réconcilier avec leurs familles, de leur faciliter le retour au pays natal ou de leur trouver un travail dont les ressources puissent les mettre à l'abri des rechutes.

Elle cherche en outre à provoquer la création dans les départements de sociétés de même nature.

Son œuvre n'est pas seulement charitable; elle est essentiellement sociale. Car, en rattachant les malheureux qu'elle patronne à la vie laborieuse et honnête, elle enlève à l'armée du mal ses plus faciles recrues et fait œuvre de prévoyance et de préservation. Le nombre des récidives atteindrait-il le chiffre redoutable dont s'alarment les hommes d'État? Nos désordres civils auraient-ils la fréquence et la gravité que leur donne le contingent habituel de criminels qui se retrouve dans chaque mouvement séditieux, si le patronage avait pu depuis plus longtemps exercer son action salutaire?

La Société générale a senti, depuis une année, la nécessité de fonder un asile où elle pût abriter les patronnés logés jusque-là dans des garnis peu surveillés, et les soustraire aux premières tentations de la liberté pendant le temps nécessaire pour leur trouver du travail. Cette création l'a mise en mesure de répondre efficacement à ce qu'ont exigé d'elle les rigueurs inaccoutumées de cet hiver. Elle a pu venir en aide à près de quarante libérés par mois et elle a eu la satisfaction d'être récompensée de ses efforts par la bonne conduite de la plupart d'entre eux.

Mais tandis que ses sacrifices s'accroissaient ainsi dans une proportion considérable, elle constatait avec douleur une diminution importante dans ses ressources.

La charité vivement sollicitée de toutes parts par le spectacle de misères exceptionnelles a semblé la délaisser, et des subventions sur lesquelles elle avait pris l'habitude de compter lui faisaient défaut.

Elle se voit donc dans la nécessité, sous peine de voir décliner le bien qu'elle est parvenue à réaliser, de faire un appel exceptionnel aux personnes auxquelles leurs convictions et leurs études ont rendu son œuvre plus familière.

J'ose espérer, Monsieur et cher Collègue, que vous voudrez bien entendre sa voix et penser avec nous que la science pénitentiaire risquerait de rester stérile, si à l'étude théorique des problèmes que son vaste domaine embrasse, elle ne joignait un soutien efficace des institutions que son esprit a inspirées.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président de la Société générale du patronage.

R. BÉRENGER, sénateur.
Rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

II

Société de patronage des prisonnières libérées d'Orléans.

Cette œuvre a été fondée en 1878; elle est encore dans l'enfance; son cercle d'action est restreint, mais, nous le souhaitons vivement, son appel sera entendu, et quand tout le monde aura reconnu le but élevé et pratique qu'elle cherche à atteindre, elle pourra alors étendre plus loin son action bienfaisante et moralisatrice.

Les recettes pour l'année 1879 ont été de 1,200 francs; elles ont consisté en dons et souscriptions; une quête que Monseigneur a autorisée pendant la semaine sainte dans la cathédrale a produit 335 francs; l'œuvre du patronage des hommes a donné 50 francs sur le secours annuel qui lui est accordé par le ministère de l'intérieur.

Les dépenses ont été de 700 francs environ.

L'œuvre, sur la présentation de son règlement en dix articles, a obtenu un arrêté de la préfecture qui autorise officiellement les visites dans les prisons. Cette reconnaissance locale lui a permis de faire directement au ministère une demande à laquelle on a fait espérer une réponse favorable.

L'article 7 du règlement fait mention des relations à établir entre l'œuvre et les sociétés de patronage ayant avec elle même but et même origine.

« Est-il présomptueux à notre œuvre, dit le rapport, de vous annoncer ici, Monseigneur, que notre exemple peu suivi à Orléans, a fait naître ailleurs un zèle digne de succès ? Et penserez-vous avec nous que les efforts simultanés de quelques départements voisins les uns des autres pourraient nous conduire au résultat désiré de l'établissement, dans un avenir plus ou moins rapproché, d'une maison spéciale de refuge ou seraient recueillies, pour un temps de convalescence morale, les libérées de bonne volonté ? »

« Tours a fondé un patronage; notre petite œuvre est son phare, lumière tremblante encore; la charité nous commandait, toutefois, de mettre à la disposition de qui les désirait, les conseils de notre courte expérience. »

« Blois doit suivre, et Montluçon, ville manufacturière et populeuse, a fait dernièrement appel à ce que nous avons appris dans notre fondation orléanaise. »

Le rapport fait connaître quelques-uns des épisodes de l'année. Nous plaçons l'un d'eux sous les yeux de nos lecteurs.

« Entre les mains d'une de nous, une œuvre délicate est échue. Une pauvre créature a refusé longtemps de recourir à nous. Ouvrière de fabrique, mère de cinq enfants, ses filles aînées déjà grandes, âgée elle-même de 37 ans, nous l'avons vue fondant en larmes sous le poids d'une faute qu'un souvenir vivant lui rappellera dans l'avenir.

Jusqu'à là sans reproche, elle s'est laissé séduire au point de suivre, au mépris de ses devoirs, l'homme qui l'a entraînée.

Dans la prison, le mari qu'elle a offensé, et dont la plainte l'a fait enfermer, est venu la trouver et lui dire : « Je te pardonne et je te rendrai, sans te reprocher jamais rien, ta place à mon foyer; il y faut la mère; nous étions un ménage uni, il en sera comme par le passé; j'oublierai l'absence après le retour, viens. »

Ceci nous a été rapporté, Monseigneur, par les témoins dignes de foi de l'entrevue.

Nous avons entendu nous-même cette malheureuse femme nous répondre avec des sanglots, lorsque nous lui disions qu'elle n'avait pas à hésiter devant une offre aussi généreuse : « Il dit qu'il oubliera; mais moi, je ne pourrai pas oublier ! »

Avant sa sortie de prison, celle de nous qui s'en est spécialement occupée, exprimant à notre patronnée sa satisfaction d'avoir désormais à la visiter chez elle, fut surprise de l'entendre lui répliquer : « Peut-être, Madame, me verrez-vous encore ici; j'ai à payer une amende, et je suis trop pauvre pour l'acquitter. » Et sur l'offre qui

lui fut faite de lui donner ou de lui avancer la somme due : « Non, non, répondit-elle, ni votre argent, ni celui qui provient du travail de mes filles ou de leur père ! J'ai seule commis la faute, je dois l'expier entièrement. »

Elle est rentrée parmi les siens, y arrivant avant le jour, pour échapper aux regards et aux commentaires de son voisinage; il y a là, pour celle qui a entrepris de gagner la confiance de ce cœur blessé, coupable et repentant, une guérison à suivre, une instruction à faire, une âme à conquérir, plus d'une même : car, suivant la parole de sainte Thérèse, une âme en amène d'autres à sa suite, et une mère, capable, après sa chute, d'un pareil regret, doit être capable aussi, quand la lumière de la foi luira pour elle, d'en répandre les rayons autour d'elle sur les enfants qu'elle voudra préserver de ses douleurs. »

Le rapport se termine par ces deux paragraphes que nous citons textuellement :

« Nos travaux, il est vrai, sont peu de chose encore; nous les continuerons sans nous décourager, car nous avons compris que, pour nous attirer des compagnes dans nos labeurs, nous avons à prouver ce que beaucoup refusent encore de croire, c'est qu'il n'est pas impossible de faire là quelque bien réel.

Si petite que soit, en son commencement, la dernière des œuvres créées par l'Evêque illustre dont la mémoire vénérée nous est chère, et si faibles qu'en soient les premiers instruments, c'est une œuvre d'apostolat; dût-elle ne s'épanouir pleinement qu'en d'autres mains et dans l'avenir, nous essayerons de faire, au jour le jour, le peu qui nous sera montré. Nous aimons à penser que l'appel fait par nous au dévouement chrétien le plus désintéressé, dévouement nécessaire ici, ne restera pas toujours sans réponse. »

Le Trésorier, M. BEAULIEU, rue de la Bretonnerie, recevra les dons et les souscriptions qui pourront être remis également aux Dames patronnesses dont voici les noms :

MM^{mes} BAGUENAUT DE VIÉVILLE, à Saint-Jean-le-Blanc;
BARONNE DE CASTELLAN, à Saint-le-Jean-Blanc;
VAUTHRIN, place Sainte-Croix, 1.

L'Œuvre est présidée par Monseigneur l'Evêque d'Orléans.

III

Société de patronage des prisonniers libérés de Rouen.

Cette Société dont nous avons déjà parlé dans ce *Bulletin* (1) a tenu sa cinquième réunion générale le 16 décembre 1879, en

(1) Voir le *Bulletin* de juin 1878.

l'hôtel de la préfecture sous la présidence de M. Homberg, conseiller honoraire à la Cour d'appel, vice-président de la Société.

Les recettes y compris le solde de l'exercice précédent, (6,518 fr. 58 c.), se sont élevées à 12,865 fr. 73 c.; les dépenses ont été de 10,788 fr. 97 c. le solde restant en caisse au 30 novembre 1879 est donc de 2,176 fr. 76 c.

M. de Cayla, secrétaire, a donné lecture du rapport suivant, travail très remarquable et que nous sommes heureux de placer en entier sous les yeux de nos lecteurs.

Messieurs, votre Société continue son action bienfaisante, et cette année j'ai, comme l'année dernière, à vous présenter un compte satisfaisant de ses travaux.

Parmi tous les patronnés qui, depuis plusieurs années, ont obtenu votre appui, nous ne comptons l'année dernière que peu de rechutes. Depuis cette époque, Messieurs,

Deux hommes sont venus de nouveau en prison : l'un y est mort, l'autre, condamné à une peine de cinq ans, est probablement perdu pour toujours;

Une femme est retombée en faute;

Deux jeunes détenus sont également sous la main de la justice, l'un d'eux engagé dans l'armée a déserté.

Il reste donc toujours fidèles à leurs promesses 146 patronnés anciens, sur le compte desquels il n'y a aucun reproche à faire et dont quelques-uns sont vos protégés depuis près de six ans.

Dans le courant de cette année, nous avons augmenté sensiblement ce nombre :

	36 hommes
et	14 femmes

ont été admis au patronage.

Parmi ceux-ci, nous avons une radiation à faire : 1 homme à qui nous avions trouvé une place, ne s'y est pas rendu; le jour où il devait y entrer, il était arrêté en état d'ivresse, ayant dépensé le pécule qu'il avait à sa libération.

Je vous entretiendrai à part du patronage accordé aux jeunes détenus.

Ce n'a pas été sans de véritables difficultés que nous avons pu réussir à trouver de l'emploi pour ces clients nouveaux. Vous savez tous, Messieurs, que nous avons eu à traverser des moments pénibles pour l'industrie; beaucoup d'ouvriers, certainement plus intéressants que les sujets dont le sort vous préoccupe à si juste titre, ont été éprouvés cruellement par suite du ralentissement des affaires, et vous vous expliquerez facilement qu'alors que certains ouvriers honnêtes voyaient diminuer leur salaire et même ne pouvaient trouver d'occupation constante, il a été bien souvent impossible de demander et surtout d'obtenir que l'on prit nos clients; nous avons dû les secourir, les nourrir souvent pendant bien des jours avant de trouver pour eux l'occupation nécessaire. Parmi les anciens, quelques-uns sont

revenus à notre charge, d'autres sont tombés malades et nous les avons secourus pendant la durée de leur maladie; bien certainement, par cette assistance, nous avons évité des attaques contre la propriété des crimes qui, sans votre charité, auraient pu se produire : la faim, est mauvaise conseillère et parmi ces malheureux beaucoup en sentaient l'aiguillon.

Enfin, peu à peu, nous avons casé nos patronnés. Aujourd'hui, presque tous ceux restés dans le département ont de l'ouvrage soit à Rouen, soit aux environs, et nous espérons que, pour ces nouvelles recrues comme pour les anciens, nous aurons à nous féliciter de les avoir secourus. Je n'affirmerai pas que tous soient également méritants, il en est dont la conduite a laissé un peu à désirer; je les ai avertis que si de nouveaux faits d'ivrognerie m'étaient signalés (car c'est l'ivrognerie qui, le plus souvent, leur a été reprochée), je les ai avertis, dis-je, qu'ils seraient impitoyablement abandonnés par nous. J'en ai fait, en outre, prévenir un par M. le Commissaire central, qu'informé de son inconduite, il n'avait plus à se présenter devant nous.

Nous avons à remercier M. le Commissaire central du concours bienveillant qu'il a bien voulu nous prêter. Grâce à lui, j'ai pu, pour quelques-uns de nos patronnés, rendre moins pénible l'obligation des surveillés de se présenter à la police. — M. Girard a permis à ceux que je lui signalais comme présentant quelques garanties, de ne pas se présenter à jour fixe, et en même temps que les individus astreints aux mêmes obligations, devant les agents chargés de constater leur présence, et c'est pour moi un devoir d'exprimer à M. le Commissaire central ma reconnaissance de la bonté qu'il a eue de recommander, pour certains de ces malheureux, une discrétion sur leur situation qui leur a permis de conserver les places qu'avec bien de la peine nous avons pu leur procurer.

Trois hommes ont été par nos soins dirigés sur les Etats-Unis, onze autres ont regagné leur pays d'origine où leurs familles consentaient à les recevoir.

Six femmes ont été secourues et placées à Rouen, six autres ont été dirigées, sur leur demande, sur des Refuges tenus par les sœurs de l'ordre de Marie-Joseph, à Alençon, Paris et Doullens, et deux renvoyées à leurs familles.

Parmi les jeunes détenus du quartier correctionnel de Rouen,

Vingt-deux ont été libérés à l'expiration de la correction, trois ont été placés par nos soins; l'un d'eux, par suite de maladie, a été renvoyé dans sa famille.

Seize ont obtenu leur libération provisoire. Presque tous ont été rendus à leurs familles offrant des garanties sérieuses de probité et de moralité. Ces jeunes gens m'ont écrit, ils sont tous placés et l'un d'eux même occupe une assez bonne place dans le commerce. Je dois vous donner ce détail que ce jeune homme, entré au quartier complètement illettré, a acquis à l'école de la maison une instruction qui lui a permis d'entrer comme comptable dans une importante fabrique.

Un de ces jeunes gens dont la famille ne présentait pas de garanties

a été placé comme ouvrier cordonnier. Quatre autres ont contracté des engagements volontaires dans l'armée, ils ont été recommandés à la Société de protection siégeant à Paris et présidée par M. le Conseiller à la cour de Cassation Voisin; choisis avec soin en raison de leur conduite et de leurs aptitudes physiques, nous avons la certitude qu'ils se conduiront de manière à justifier la faveur dont ils ont été l'objet.

Je vous disais l'an dernier, Messieurs, que notre honorable et respecté Vice-Président, M. le Conseiller honoraire Homberg, frappé comme tous ceux d'entre vous qui visitent les prisons du nombre trop élevé de jeunes enfants amenés chaque jour dans nos établissements pour vagabondage ou pour petits larcins, avait, d'accord avec votre bureau, pensé à créer un Asile-Refuge pour ces jeunes vagabonds, où l'on s'occuperait de leur éducation et de leur placement chez des industriels honorables, afin d'arriver à en faire d'utiles ouvriers. Ce projet a été mis à exécution, Messieurs, et je viens vous rendre compte de ce qui a été fait et appeler votre bienveillance sur cette branche nouvelle de l'œuvre de patronage qui offre certainement un attrait plus grand que lorsqu'il s'agit de condamnés, puisqu'elle a pour but d'empêcher la chute et qu'il s'agit non plus de relever un coupable, mais d'empêcher un innocent de succomber.

M. le Préfet, dont le haut intérêt vous encourage à persister dans l'œuvre entreprise, a bien voulu nous assurer de l'approbation qu'il accordait à cette extension du patronage, et M. le Ministre de l'intérieur, auquel M. Limbourg a rendu compte de nos efforts, a déjà daigné l'encourager.

Il existait un fond de réserve dans la caisse du patronage; grâce à ces ressources et à des dons généreux, il a été possible d'installer, d'abord sur la route du cimetière Monumental, un refuge qui réunit les meilleures conditions pour recevoir, entretenir et occuper les jeunes vagabonds; les petits malheureux déshérités que nous cherchons à préserver de cette triste école de prison, où trop vite, hélas, s'acquiert la déplorable science du mal. Nous avions, Messieurs, à créer de toutes pièces un établissement destiné à rendre un service dont l'importance ne peut être contestée; il y avait, peut-être, quelque témérité à entreprendre sans grandes ressources une œuvre qui coûtera des sommes relativement fortes, mais nous avons compté sur le concours de tous les gens de cœur, sur la charité inépuisable de vous tous, Messieurs, de vous à qui jamais on ne parle en vain de bien à réaliser, et qui toujours êtes prêts à secourir l'infortune, et nous sommes allés en avant.

La maison a commencé avec six lits, puis huit, puis dix, puis quinze, enfin vingt-cinq, chiffre atteint aujourd'hui, chiffre qui serait vite dépassé si les locaux nous permettaient de le faire, car les misères du genre de celle qui nous occupe, sont grandes, et celui qui vous parle en ce moment peut et doit vous le dire, il ne se passe pas de jours où trois ou quatre malheureux petits enfants ne lui soient amenés pour être recueillis à l'asile, petits maraudeurs destinés, hélas, à devenir des malfaiteurs, pauvres enfants sans mères, laissés seuls

souvent aux soins d'un père peu soucieux de s'en occuper, remarqué fréquemment, quand il ne vit pas en concubinage, et qui les abandonne à la dure tutelle d'une marâtre, orphelins parfois de père et de mère, recueillis dans un premier moment d'attendrissement par un parent éloigné qui au bout de peu de jours, les abandonne, n'ayant pas le moyen de continuer son aide, puis, et c'est un cas fréquent, poussés au mal par ceux-là mêmes que devraient les en préserver, rôdant dans les rues sur les quais de cette grande ville, guettant l'occasion de commettre un larcin. Parmi vous, Messieurs, nous comptons un grand nombre de négociants; il en est bien certainement, ils ne s'en doutent peut-être pas, qui ont fourni la farine, le riz, le sucre consommés dans certains ménages malhonnêtes, et que le petit envoyé en maraude a su se procurer à leurs dépens.

C'est une triste étude que celle que j'ai été amené à faire des mœurs de certains individus, et il est difficile, quelques limités que soient nos moyens de vivre, de ne pas prendre la tutelle de ces enfants, qu'on m'amène et dont la très profonde misère émotionnerait le cœur le plus dur.

L'asile a été ouvert le 1^{er} mai. Depuis ce moment, 36 enfants y ont été reçus; il y en a actuellement 25 présents. Nous en avons placé 7 en apprentissage chez diverses personnes charitables. Deux se sont évadés après avoir volé chez les patrons qui avaient consenti à les prendre et ont été l'objet de poursuites judiciaires à la suite desquelles l'un a été envoyé en correction jusqu'à sa vingtième année. Deux enfants appartenant au culte protestant ont été confiés aux soins de M. le pasteur Rey, directeur d'un établissement de refuge à Sainte-Foy, dans le département de la Gironde, qui a bien voulu se charger de leur éducation et de leur instruction professionnelle.

Cinq enfants ont fait leur première communion au Refuge, et ici je dois remercier M. le Curé de la paroisse Saint-Hilaire du concours dévoué qu'il veut bien prêter à notre œuvre. Votre vénérable président d'honneur, S. Em. Mgr. le Cardinal de Bonnechose, a daigné nous donner lui aussi l'appui de sa charité inépuisable. En tête de la liste des personnes qui ont bien voulu nous prêter leur appui, S. Em. s'est inscrite pour un don de 500 francs; dans cette liste, Messieurs, à côté des noms des plus hauts dignitaires et des fonctionnaires du rang le plus élevé, de négociants justement honorés, nous en trouvons qui sont environnés de moins d'éclat. Leur aumône n'est pas moins précieuse pour nous, c'est la preuve que l'importance de l'œuvre entreprise n'échappe à personne; cependant nous n'avons pas fait de publicité, c'est bien discrètement que nous avons laissé se faire la réputation de notre modeste asile, comptant sur votre concours d'abord et nous réservant de faire un appel plus pressant à la charité publique quand nous serions complètement en activité et quand le service du refuge serait complètement organisé.

Nous comptons, Messieurs, jusqu'à ce jour, 4,380 journées de présence au refuge. Ce sont 4,380 journées de détention de moins pour l'Etat peut-être, et certainement 4,380 journées de moins d'inconduite pendant lesquelles il aurait pu se produire des vols présentant,

comme total de torts faits à la propriété, une somme probablement bien supérieure à celle que représente la dépense occasionnée pour l'entretien de nos jeunes pupilles.

Il est nécessaire que vous ayez, Messieurs, le détail de l'emploi du temps de vos jeunes protégés; que vous sachiez comment sont utilisées leurs heures; que vous soyez informés de leur régime. C'est ce que je vais avoir l'honneur de vous exposer.

D'abord, que j'adresse au très dévoué surveillant de cette nombreuse famille et à sa femme les éloges et les remerciements qu'ils méritent. Il est impossible de montrer plus de zèle affectueux pour ces enfants que M. et M^{me} Houel, choisis pour diriger le Refuge. C'est dans le cœur des vieux soldats que l'on trouve cette affection paternelle et ferme à la fois, ce sentiment, cette conscience du devoir que je me plais à signaler chez M. Houel, qui, durant quatorze ans, a appartenu à l'armée d'Afrique et que des témoignages de satisfaction de tous ses anciens chefs recommandaient à notre choix. Sa femme n'est pas une surveillante pour ces enfants, c'est une mère, une bonne mère, dont je n'ai eu qu'à modérer la trop grande bonté. En votre nom, Messieurs, je me permets de donner à ces braves gens l'assurance de l'estime dans laquelle nous les avons tous: c'est une récompense pour ce dévoué serviteur, c'est un encouragement plus précieux pour lui qu'une augmentation de son faible salaire. Un jour viendra, Messieurs, et je le désire, où une médaille bien méritée s'ajoutera à celles dont le défenseur du pays porte les insignes pour prix de ses campagnes de guerre.

Confortablement installés dans une maison où sont réunies toutes les conditions de salubrité nécessaires, ces enfants reçoivent une nourriture abondante et saine. C'est à la même table que leur excellent chef et sa famille qu'ils prennent leurs repas. On les occupe à de légers travaux. A partir du 1^{er} janvier, une industrie régulière sera organisée au Refuge, et nous avons pris les dispositions nécessaires pour qu'il n'y ait jamais interruption dans le travail. Des appropriations indispensables ont été faites à cet effet, du consentement du propriétaire de l'immeuble. Deux heures par jour sont consacrées à l'instruction primaire de ces enfants dont la majeure partie est illettrée. On les habitue à des soins de propreté personnelle auxquels on néglige trop souvent d'astreindre même des enfants dans des conditions bien différentes. Bien vêtus, bien couchés, bien nourris, ces enfants reviennent vite à des sentiments tout autres que ceux où nous les trouvons à leur entrée; on ne peut pas rester insensible à l'accueil qu'ils font à ceux d'entre nous qui les visitent. Lorsque je vais à cet asile de l'enfance, quand je vois ces pauvres petits se grouper autour de moi, familiers et confiants, je suis heureux d'oublier pour un instant le quartier correctionnel où d'autres enfants gémissent, portant déjà la livrée du condamné, et aux yeux desquels n'apparaît le directeur que comme l'impitoyable exécuteur auquel le devoir rigoureux impose la sévérité.

Notre cher vice-président, M. Homberg, consacre de longues heures à ce véritable apostolat de l'enfance malheureuse si près de

devenir coupable. C'est lui qui, par son initiative généreuse, a commencé l'œuvre, et c'est vous, Messieurs, qui permettrez de la continuer. Le principal effort est fait: le mobilier, la lingerie, le vestiaire, tout le matériel en un mot est en place, mais il faut continuer à pourvoir aux besoins journaliers de ces jeunes pupilles. Leur nombre ne diminuera pas: au fur et à mesure des placements, de nombreux candidats sont présentés, et ce n'est pas, hélas! la misère qui manque; mais cette pensée que chacun de ces enfants est une recrue arrachée au vice, un soldat de moins pour l'armée du mal, cette pensée, dis-je, vous fera nous continuer votre concours. Il y a, dans cette œuvre, plus qu'une question de charité; il y a une question de défense sociale. Certes, comme je vous le disais à l'instant, relever ceux qui sont tombés c'est une belle et noble chose, mais empêcher de tomber est à mon sens plus nécessaire encore. Nous vous demandons donc, Messieurs, et c'est par là que je termine, votre concours constant, votre aide, votre pitié. Pardonnez-moi de vous avoir si longtemps retenus, on ne se lasse pas de parler de ce que l'on aime et de ce que l'on désire voir réussir; vous pardonnerez donc ma prolixité et vous daignerez, je le sens, je le comprends, écouter le nouvel appel que je fais à votre charité pour l'œuvre du patronage qui, grâce à vous, continuera.

LE PATRONAGE A L'ÉTRANGER

I

Vingt-troisième rapport de la Société royale pour le patronage des libérés en Angleterre.

Nous avons donné l'analyse des rapports de la Société royale pour les années 1877 et 1878 (1). Le rapport de 1879 vient de nous parvenir, nous nous empressons d'en donner le résumé.

La Société a secouru en 1879, 473 libérés des deux sexes, de plus 41 femmes sont sorties de Westminster, nous en parlons plus loin, ce qui porte à 514 le nombre des personnes secourues.

Sur les 473 libérés :

447 libérés étaient porteurs de tickets of leave ;

11 libérés avaient également des tickets of leave ;

15 avaient été condamnés à de courtes peines ;

En ce qui concerne les libérés patronnés :

173 ont été placés dans le district métropolitain (Londres et ses environs) et se conduisent bien ;

181 envoyés hors du district métropolitain sont sous la surveillance de la police ;

10 ont été renvoyés dans leurs familles au loin ;

15 se sont embarqués ;

9 n'ont été libérés qu'en décembre et cherchent à se placer ;

34 n'ont pas notifié leur changement d'adresse comme ils y sont obligés par un act du Parlement ;

12 ont été condamnés de nouveau ;

12 se conduisent mal ;

1 est mort.

447

(1) Voir *Bulletins* de novembre 1878 et avril 1879.

En ce qui concerne les libérées :

7 ont trouvé du travail dans le district métropolitain et se conduisent bien ;

3 ont été envoyées à la campagne ;

1 a été renvoyée dans sa famille au loin.

41

Le Comité fait remarquer qu'il y a un progrès sur le rapport précédent ; pendant l'année 1878, sur 450 libérés, 47 n'avaient pas notifié leur changement d'adresse et 16 avaient été condamnés de nouveau.

En ce qui concerne les 15 libérés ayant subi de courtes peines.

3 ont trouvé de l'ouvrage dans le district métropolitain ;

2 ont été renvoyés dans leurs familles au loin ;

2 se sont embarqués ;

1 a été condamné de nouveau ;

7 se conduisent mal.

15

6 de ces derniers viennent de Jersey ; ce sont des jeunes gens physiquement incapables d'un travail pénible et adonnés à l'ivrognerie ; ils ont refusé le travail que leur offrait la Société ; la plupart sont retournés dans leur île.

Depuis 1857, époque de la fondation de la société, 11,340 libérés des deux sexes ont été secourus.

La Société emploie le système suivant :

Elle envoie aux gouverneurs de toutes les prisons centrales des tableaux sur lesquels sont inscrits les noms des prisonniers qui désirent le patronage et que les gouverneurs recommandent. Ces tableaux sont divisés en 14 colonnes ayant les entêtes suivants :

1° Nom et sentence.

2° Age lors de la sentence.

3° Religion et éducation.

4° Nature du crime.

5° Condamnations précédentes et nature des crimes.

6° Conduite pendant l'emprisonnement cellulaire.

7° Conduite pendant les travaux publics.

8° Métier et degré d'habileté. S'il est capable d'un travail pénible.

9° Dernière résidence et celle de la famille.

- 10° Dernier patron.
- 11° Quel est l'emploi qu'il désire.
- 12° Quelle sera probablement son pécule.
- 13° L'époque de sa libération.
- 14° Remarques et observations.

Ces tableaux sont renvoyés à la Société un mois avant la libération du prisonnier. La Société accepte presque tous les prisonniers qui lui sont ainsi recommandés.

Quand le libéré vient au bureau de la Société, le secrétaire le voit et l'interroge sur ses projets. Ceux qui ont des ressources suffisantes pour vivre à la campagne y sont envoyés sans délai et placés sous la surveillance de la police de leur district. Ils reçoivent, s'il y a lieu, quelques secours en vêtements, outils, marchandises, etc.; on leur donne leur billet de chemin de fer, un agent les accompagne à la gare. Ils doivent écrire de temps à autre à la Société et aucun argent ne leur est envoyé si la Société n'a pas la certitude qu'ils se conduisent bien.

Toute demande de remise d'une partie du pécule doit, pour être prise en considération, être accompagnée d'un certificat signé soit par l'inspecteur de police du district où réside le patronné, soit de quelque personne connue et digne de confiance.

On se rappelle que tout libéré patronné doit autoriser le gouverneur de sa prison à payer le total de son pécule à la Société de patronage; et il signe un reçu pour chaque somme qu'il reçoit. Ces reçus sont envoyés à la prison et le total exact est remboursé à la Société.

La plupart des patronnés sont employés par de grands cultivateurs et se conduisent bien. Les patrons connaissent toujours les antécédents de ceux qu'ils emploient.

Le comité constate, avec regret, que le chiffre des souscriptions et des dons n'atteint pas le chiffre de l'année précédente.

En 1878, les souscriptions se montaient à 319 liv. 1 sh. (13,411 fr. 60 c.), en 1879 elles n'ont donné que 383 liv. 17 sh. (9,672 francs).

En 1878, les dons se sont élevés à 504 liv. 1 sh. (12,702 fr.), en 1879 ils n'ont été que de 406 liv. 3 sh. (10,234 fr. 80 c.).

II

Refuge de Westminster.

Au commencement de l'année 1879, il y avait dans le refuge 27 femmes; 50 y ont été admises dans le courant de l'année; 41 l'ont quitté, 36 y restent.

Sur les 41 qui l'ont quitté, 10 ont été placées, 30 ont été renvoyées dans leur famille, 1 a été réintégrée à la prison de Millbank.

Les recettes totales pour l'année 1879, dons, souscriptions, subventions, rentes, etc., ont été de 6,019 liv. 18 sh. 11 d. (151,602 fr. 60 c.), les dépenses totales de 3,674 liv. 7 sh. 2 d. (142,993 fr. 40 c.).

Les dépenses pour le refuge de Westminster ont été de 2,210 liv. 12 sh. 11 d. (55,707 fr. 40 c.).

III

Société de patronage de Horsens (Danemark).

Cette Société a été fondée le 1^{er} décembre 1859 par plusieurs fonctionnaires de la prison et magistrats de la ville. Le bourgmestre et le pasteur furent au nombre des fondateurs, ce qui n'empêcha pas la Société d'avoir et de garder un caractère tout privé. Elle a pour but le patronage de tous les prisonniers libérés; le patronage existait depuis 1853, mais restreint aux libérés ayant subi une condamnation d'au moins six ans.

Les membres sont au nombre de 687; son conseil de direction, composé de 7 membres, est présidé par M. Andresen, aumônier de la prison.

Les ressources de la Société se composent, d'abord, de la cotisation annuelle de chacun de ses membres, cotisation qui est de 2 kroner (presque 3 francs), puis des subventions qui sont accordées par les 20 municipalités, les 58 communes rurales ainsi que par les 6 conseils de baillage et les 4 caisses d'épargne. Les recettes totales ont été pour l'année dernière de 2,579 kr.

La Société a reçu de l'État 300 kr., du tribunal criminel de Copenhague, 600 kr., et d'autre part, 275 kr.

La Société a patronné 640 libérés depuis sa fondation jusqu'au 1^{er} avril 1879. Elle exerce le patronage par le placement individuel, les secours en argent, en vêtements, en outils, etc.; beaucoup de patronnés émigrent en Amérique; la Société leur paye les frais de route. Des 640 patronnés, 103 sont récidivistes, 106 sont douteux, 39 sont morts; le surplus peut être regardé comme sauvé.

IV

Société générale de patronage pour les libérés de Finlande.

Cette Société a publié son rapport pour 1878, nous y trouvons un fait très important : la ville populeuse et industrielle de Zammerford a voté 10,000 francs pour la création d'un asile destiné aux enfants insoumis et vagabonds. Ce vote a été accueilli avec joie par tous ceux qui s'intéressent à ces questions, et ils espèrent que cet exemple sera suivi par d'autres villes.

Pour faire connaître la Société et son but charitable, on a distribué un grand nombre d'exemplaires du rapport de 1877; le Sénat a voté les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense.

A Helsingford, en 1878, 15 femmes libérées ont été admises à l'asile qui leur est affecté; leur âge variait de 15 à 35 ans; le plus long séjour a été de 7 mois et 20 jours et le plus court de 10 jours. Les dépenses de l'asile ont été de 2,256 francs. Dans la prison d'Helsingford, 70 femmes ont été occupées au tricotage des bas. On a augmenté la bibliothèque et on a appris à plusieurs détenues les industries du pays.

La Société a habillé un certain nombre de détenus libérés et leur a procuré du travail; elle a pris soin du service religieux dans plusieurs prisons; elle a donné des livres pour les détenus et a même pourvu à leur instruction dans une prison (1).

Les dépenses totales pour 1878 se sont élevées à 7,542 francs.

(1) Extrait de la *Nordisk Tidsskrift for Fængselvæsen*, 1879, n° 4.

V

Société de patronage pour les libérés de Trondhjem.

Cette Société a été fondée en mars 1878, les recettes de la première année ont atteint le chiffre de 4,359 francs. La Société a prêté son assistance à 110 libérés et a dépensé pour eux 1,859 francs, ce qui fait à peu près 17 francs en moyenne par libéré.

La Société a distribué des secours en argent, elle a fourni des outils à ceux qui en avaient besoin, elle a équipé ceux qui s'embarquaient, elle a donné le prix du voyage à ceux qui espéraient trouver du travail dans leur pays, enfin elle a procuré des emplois aux uns et aux autres. La Société a acheté une machine à coudre et la prête aux libérées qui restent à Trondhjem et cherchent à gagner leur vie comme couturières.

Aucun cas de récidive n'est arrivé à la connaissance de la direction (1).

(1) *Idem.*